



COMMUNE DE SULLENS

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



Version 2.0, 29 mars 2023

Auteurs du document : Yann Payen

Mandataire : Alterna Sàrl et Lyka

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici à la fin du siècle. Or, nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.
- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité de Sullens a décidé d'organiser et de concrétiser son action climatique par la mise en place d'un plan énergie-climat communal.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté**. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. Météosuisse, Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE.....	2
1. INTRODUCTION.....	4
Les enjeux sur le territoire cantonal	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	5
2. ETAT DES LIEUX	6
La commune en bref.....	6
Profil énergétique	7
Profil climatique	9
Biodiversité.....	13
3. ÉLABORATION DU PECC - DEMARCHE PARTICIPATIVE.....	15
4. VISION ET OBJECTIFS	17
5. PLAN D'ACTION	19
6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	22
Gouvernance	22
Sources de financement	22
Suivi de la mise en œuvre	23
7. COMMUNICATION DU PECC.....	23
8. CONCLUSION.....	24
9. ANNEXE	25
Annexe 1 : Tableau de suivi des actions.....	25
Annexe 2 : Fiches des actions	25

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

❖ Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburant : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La Commune de Sullens a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans le chapitre 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

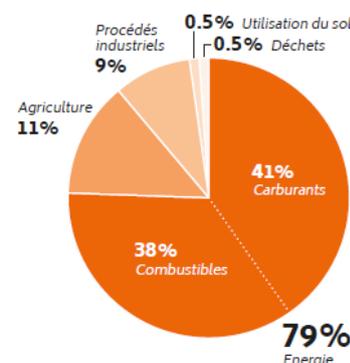


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

❖ Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

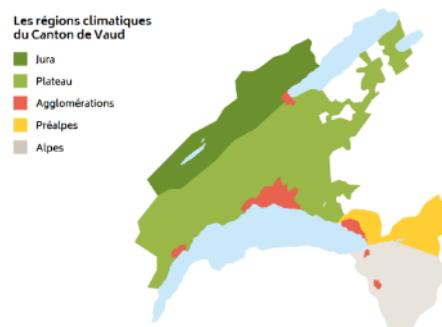


Figure 2 : Cartographie du Canton de Vaud

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). À titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu, etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Sullens a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans le chapitre 2 du présent document.

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 - année de référence 2000 - en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050⁶.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici à 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁷. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Niveau communal

En tant que commune, nous avons des leviers en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Notre proximité avec la population et nos connaissances fines du territoire font de nous des actrices clés pour atteindre les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de nous soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la Municipalité a défini sa vision à long terme et ses objectifs à moyen terme (partie 4).
- ❖ Un plan d'actions concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 5).
- ❖ Enfin, la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 6), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 7), sont présentés.

⁶ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁷ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

2. Etat des lieux

La commune en bref

Présentation

La Commune de Sullens, du district du Gros-de-Vaud, recense 1'148 habitants pour une superficie de 390 hectares.

Son territoire est composé de 2 tiers de surface agricole, et d'un tiers de surface forestière et constructible ou construite.

La Municipalité de Sullens collabore étroitement avec les Communes de Bousens et Bournens, avec une séance de coordination annuelle.

Sullens a une situation géographique particulière. En effet, elle est proche de l'agglomération Lausannoise, et a une route cantonale qui passe en plein cœur de son village. Le trafic de transit est ainsi un thème important pour la commune. La Commune est proche de Cheseaux et ses habitants sont intégrés convenablement aux réseaux de transport publics.

Le village accueille de nombreuses petites entreprises, ainsi qu'un cœur de village dynamique, avec une auberge communale et une boulangerie.

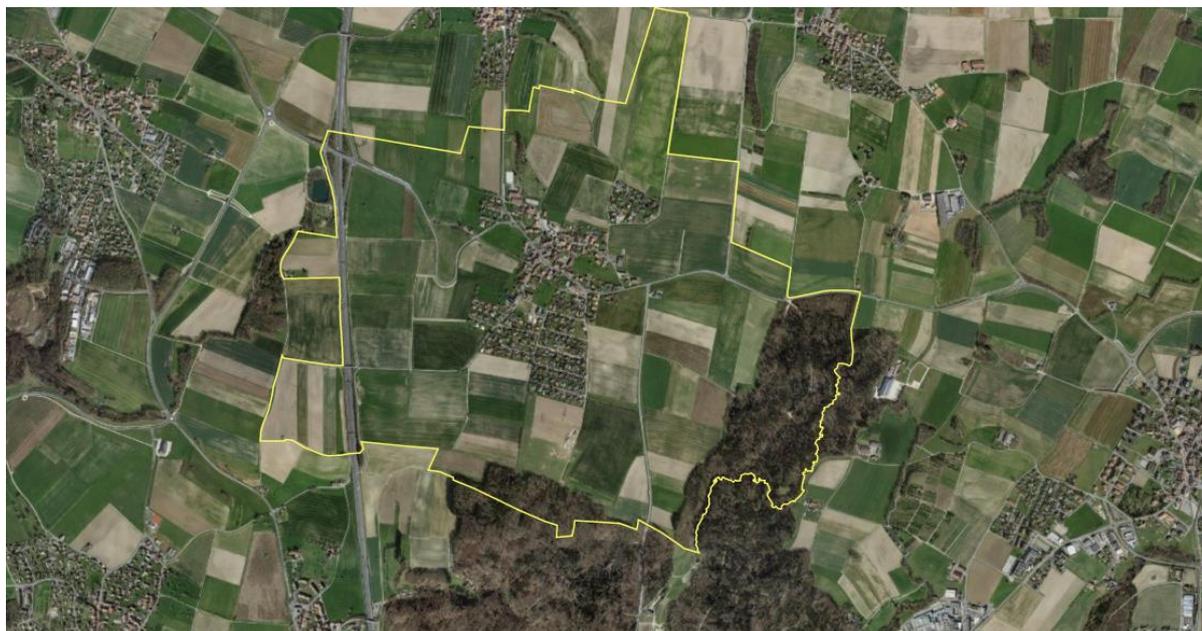


Figure 3 : Carte de la Commune de Sullens, via le guichet cartographique cantonal

Démarches existantes

La Commune de Sullens mène déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC, dont notamment :

Action	Date
Gazon fleuri sur les terrains communaux	dès 2020
Mis en place de zones herbeuses	dès 2020
Plantations indigènes (arbres, haies)	dès 2016
Passage de l'éclairage public en LED	dès 2020 et en cours
Raccordement à la STEP de Penthaz (traitement des micro-polluants)	2021
Déchetterie intercommunale de Cheseaux-Bournens-Sullens	depuis 2012
Réfection du toit de la grande salle, isolation, panneaux solaires, changement du chauffage (pompe à chaleur air/eau)	2019
Mise en place de la zone 30 dans tout le village (projet sur la route cantonale à l'étude)	dès 2004
Création de trottoirs, sécurisation du cheminement piétonnier (Route de Mex, carrefour du Rucher et RC 317b)	entre 2013 et 2019
Lutte contre les plantes envahissantes	Dès 2010
Gestion de la forêt communale avec le triage	2017
Revêtement phono-absorbant en traversée de localité	2020
Subvention des abonnements de transports pour les jeunes dès 16 ans	2022

Tableau 1 : Liste d'action déjà réalisées ou en cours

Jusqu'à aujourd'hui, la Commune de Sullens n'inscrivait pas les actions environnementales autour d'une stratégie définie validée. Par ailleurs, il n'existe à ce jour pas de fonds spécifique, tel qu'un fonds énergie par exemple.

Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune de Sullens a été réalisé en 2022 sur la base des données transmises par le Canton. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

Sur le territoire communal, près de 70% des bâtiments ont été construits avant 2000 et n'ont pas été assainis depuis plus de 20 ans (Figure 4). Si l'ensemble de ces bâtiments était rénové, cela permettrait de réduire les **besoins en énergie d'environ 61%** (profil énergétique, 2021). **L'assainissement des bâtiments** est donc une étape primordiale avant même de changer son système de chauffage.

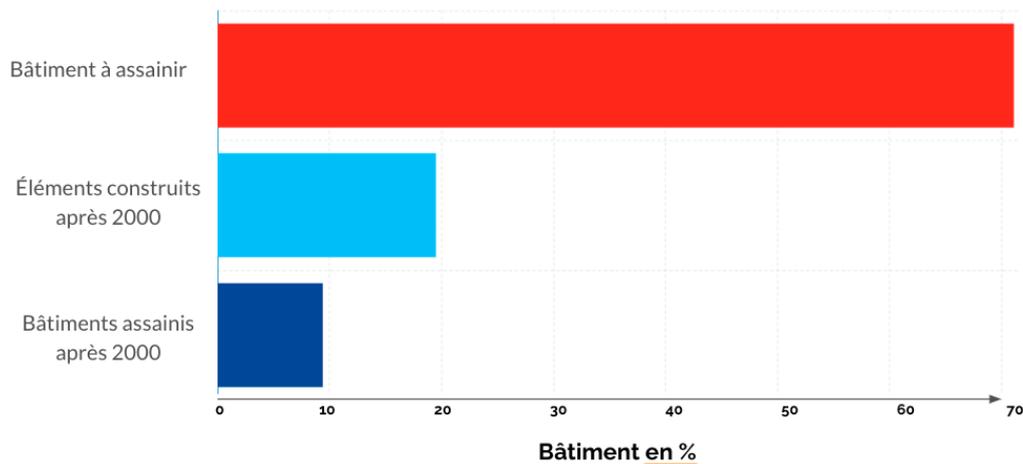


Figure 4 : Répartition des bâtiments par catégorie pour la Commune de Sullens, en 2021

85% du chauffage des bâtiments se fait par des énergies fossiles (gaz, mazout) ou de l'électricité directe (Figure 5). Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 78% (CADENER, 2021). Le mazout et le gaz sont des énergies non renouvelables qui contribuent ainsi fortement aux dérèglements climatiques. Concernant les chauffages électriques, ce type de chauffage peut être remplacé par des solutions plus efficaces afin de garder l'électricité pour des besoins où elle ne peut être remplacée. En effet, la consommation en électricité de ce type de chauffage représente 15% de la consommation électrique vaudoise en hiver. Ils seront interdits dans le Canton de Vaud d'ici 2033⁸.

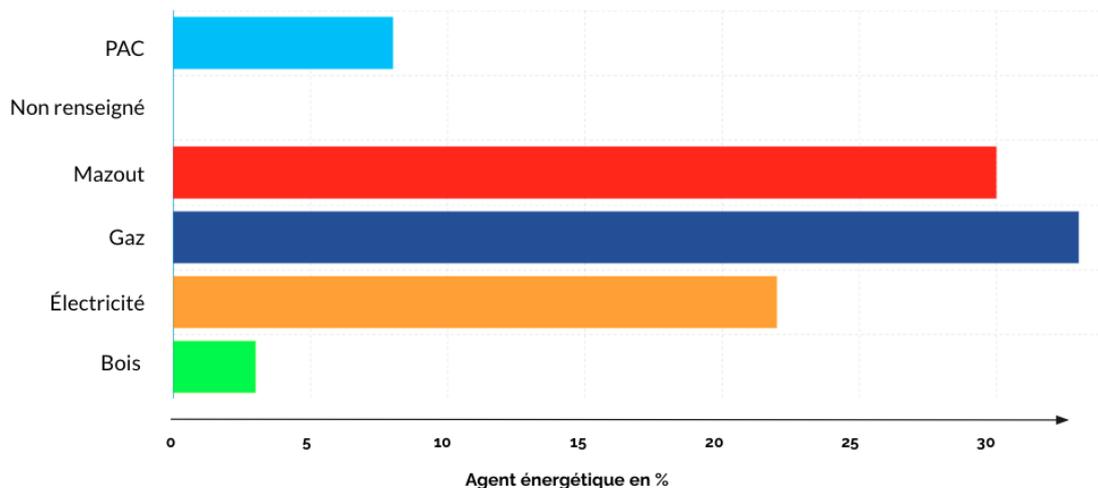


Figure 5 : Répartition par type d'énergie des chauffages de la Commune de Sullens, en 2021

Les pompes à chaleur ainsi que le bois, considérés comme des énergies renouvelables, sont des agents énergétiques qui couvrent actuellement 11% des besoins énergétiques liés aux chauffages. Ce type d'énergie se développe rapidement. La commune dispose également d'un certain potentiel pour les réseaux thermiques, notamment au cœur du village. Ces derniers seront étudiés en profondeur lors d'une planification énergétique territoriale.

⁸ Pour davantage d'informations : <https://www.rts.ch/info/regions/vaud/13644446-tous-les-chauffages-electriques-seront-bel-et-bien-interdits-dans-le-canton-de-vaud.html>

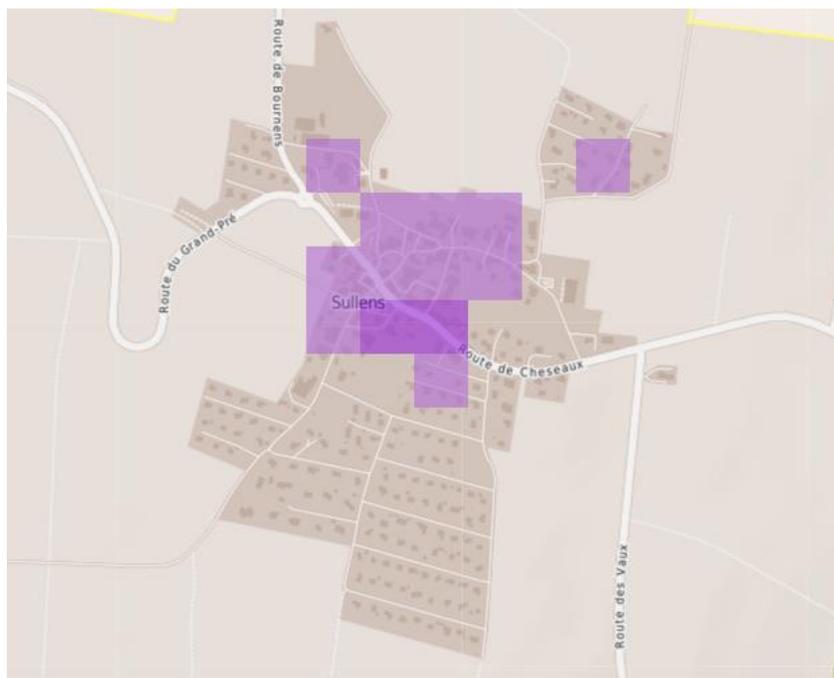


Figure 6 : Densité énergétique au sein de la Commune de Sullens, en 2021

La consommation moyenne d'électricité par habitant (2938 kWh/hab/an) est en dessous de la moyenne cantonale (de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020)). Ceci peut notamment s'expliquer par la faible présence d'entreprises sur la commune.

À noter que le profil énergétique en ligne n'est pas systématiquement mis à jour. Il est du rôle des communes de transmettre les informations pertinentes au Canton.

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Sullens a été réalisé en 2022 sur la base des outils fournis par le Canton. Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Le bilan carbone d'un habitant du territoire de Sullens se monte à 14.2 tonnes de CO₂eq. par an, soit légèrement au-dessous de la moyenne suisse (15 tonnes de CO₂eq. par an et par personne). Les objectifs de réduction fixés par le Canton nécessitent une réduction de plus de 50% d'ici 2030 et de 90% d'ici à 2050 (Figure 7).

Une majorité des émissions, que ce soit en Suisse ou dans la commune, sont qualifiées de "indirectes" : elles proviennent de la fabrication des biens et de la production d'énergie et ne sont donc pas émises directement sur le territoire concerné. Par opposition, les émissions directes sont émises sur le territoire.

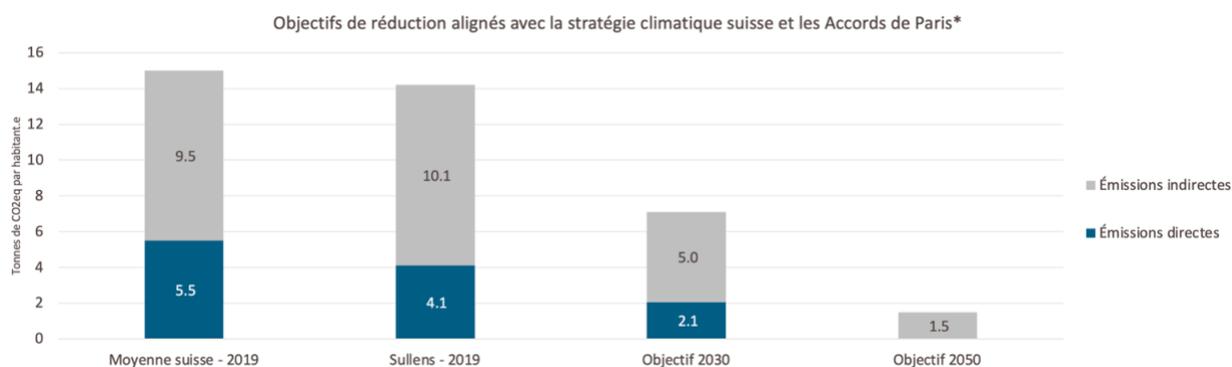


Figure 7 : Bilan carbone actuel (suisse et territoire communal) et objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris.

Bilan territorial

Le bilan territorial comptabilise les postes d'émissions des activités qui se situent sur le territoire communal et qui sont générées par les activités des habitants de la commune (Figure 8).

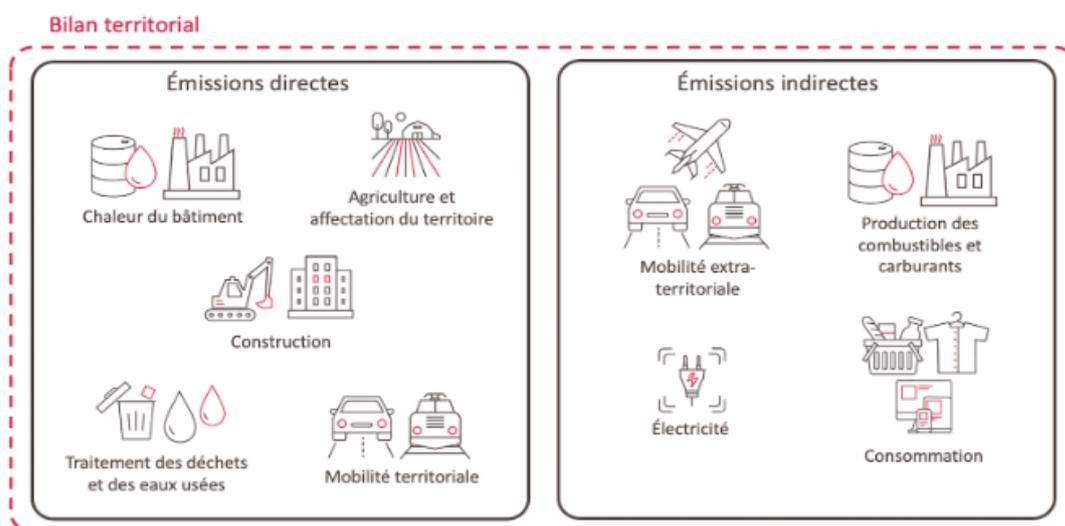


Figure 8 : Explication des thèmes comptabilisés dans le bilan carbone territorial

La majorité des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation, dont la majeure partie est générée par l'alimentation⁹ (Figure 9). La mobilité représente 25% du bilan carbone, explicable à 99% par la voiture et l'avion. L'énergie représente respectivement 21% du bilan carbone et fait donc également partie des priorités. La construction, les déchets et l'utilisation des sols représentent moins de 15% des émissions.

⁹ Dans Consommation sont incluses les catégories suivantes (par ordre du plus impactant au moins) : Alimentation et boissons (15% du bilan carbone total), biens et services divers (6%), Santé (5%), Loisirs et culture (5%), Habits et chaussures (4%), Restaurants et hôtels (4%), Numérique (ICT) (1%).

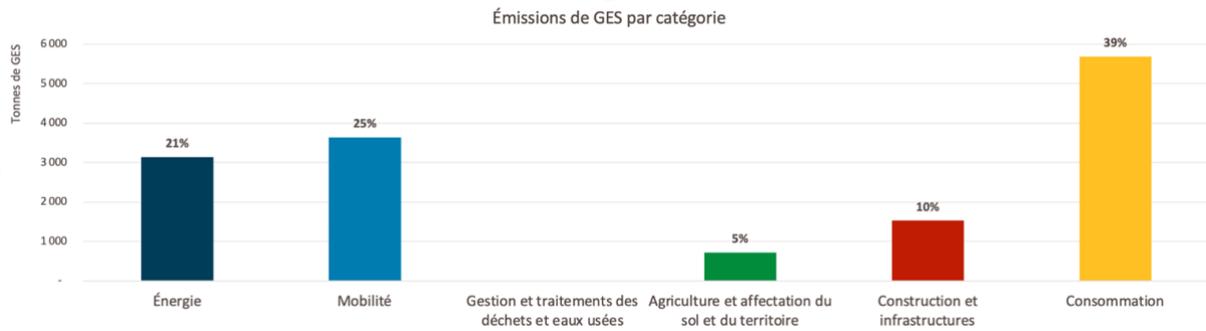


Figure 9 : Répartition des émissions de GES par catégorie pour le territoire Communal

Bilan de l'administration communale

Le bilan carbone de l'administration communale a également été réalisé (Figure 10). Bien que minime en comparaison avec un bilan territorial, il met en évidence les postes sur lesquels l'administration peut réduire son impact et ainsi servir d'exemple pour sa population.

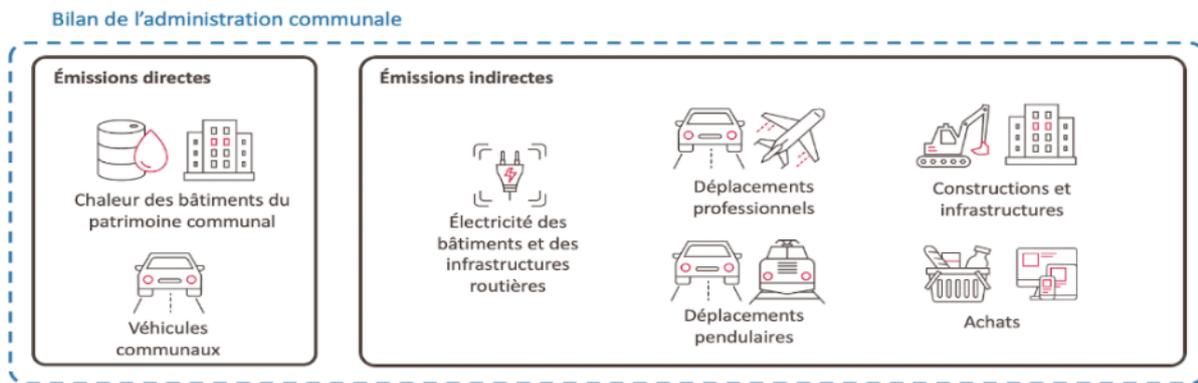


Figure 10 : Explication des thèmes comptabilisés dans le bilan carbone de l'administration

Selon la Figure 11, 77% du bilan carbone de l'administration concerne l'énergie utilisée pour les bâtiments du patrimoine administratif (administration, école, etc.) et du patrimoine financier (logements, biens de rendement,) ainsi que l'éclairage public.

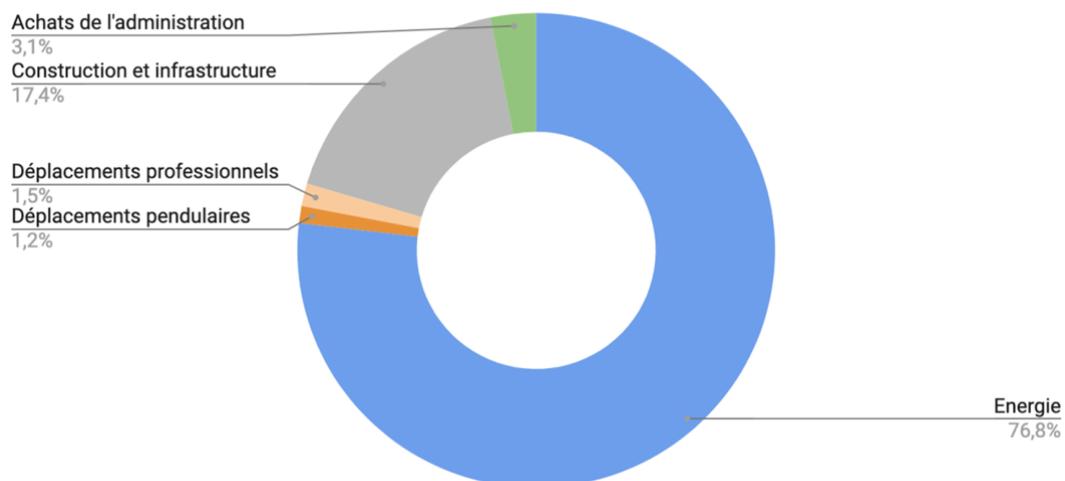


Figure 11 : Répartition des émissions de GES pour l'administration Communale

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la commune de Sullens appartient à la zone géographique "Plateau". Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur cette zone d'ici à 2060 se caractérisent par une augmentation des jours tropicaux, ainsi que par une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations (Figure 12).



Figure 12 : Evolution climatique attendue sur le plateau Vaudois (canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques et la rapidité à laquelle ils se produisent ont de nombreuses répercussions sur les sociétés (Figure 13). L'augmentation des fortes chaleurs et des crues peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes et leur bien-être (déshydratation, intoxication alimentaire par de l'eau contaminée, réduction de la productivité au travail, dommages aux personnes, etc.). Les tempêtes, grêle et fortes précipitations peuvent également endommager diverses infrastructures nécessaires à assurer des services de base, comme la STEP ou l'approvisionnement en eau potable. Les cultures agricoles et viticoles seront également impactées par une modification du régime des précipitations.

La modification des paramètres climatiques impacte la biodiversité à travers notamment une dégradation des milieux naturels et une pression sur les espèces animale et végétale pouvant mener à leur extinction. Ceci aura des répercussions sur les sociétés par exemple via une réduction de la pollinisation, problématique pour l'agriculture. Le développement d'organismes nuisibles et la propagation d'espèces exotiques sont favorisés et peuvent impacter la santé (allergies, nouvelles maladies) et les milieux naturels (état de santé des forêts, érosion des berges, etc.).

Tous ces impacts peuvent se renforcer entre eux.¹⁰

¹⁰ Pour en savoir plus sur les enjeux d'adaptation par régions du Canton : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/outils-pratiques>

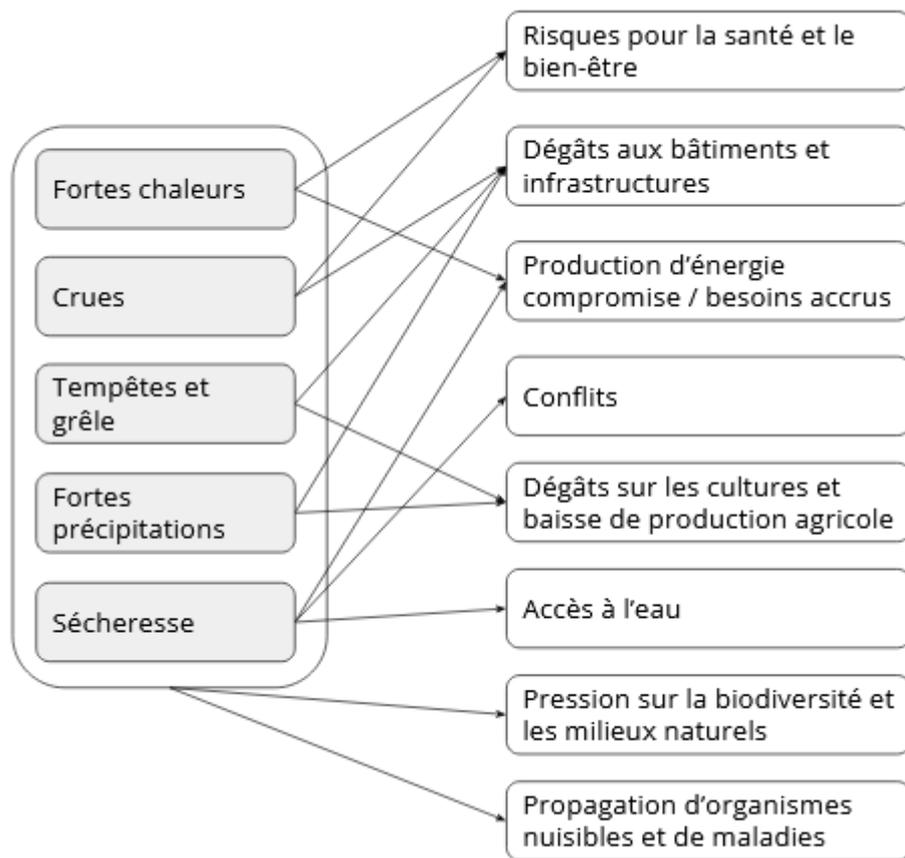


Figure 13 : Evolution du climat et impacts sur les sociétés. Les impacts peuvent se renforcer entre eux. (Source : Alterra sur la base du Canton de Vaud)

Biodiversité

Au sein de la Commune de Sullens, la couverture canopée communale, que ce soit sur l'ensemble du territoire ou sur l'espace bâti, est nettement en dessous de la moyenne cantonale.

	Ensemble du territoire		Espace bâti seulement	
Hauteur de canopée	Couverture communale	Couverture cantonale moyenne	Couverture communale	Couverture cantonale moyenne
>3 m	13.5%	36.4%	7.3%	13.6%
>6 m	12%	32.8%	3%	9.1%

Figure 14 : Taux de Canopée du territoire et de l'espace bâti par rapport à la moyenne cantonale (source : <https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/nature-dans-lespace-bati#c2081913>)

Afin d'identifier les zones où il est pertinent d'augmenter la canopée, la carte de température de surface, produite par le canton, peut être utilisée.

Une température bien supérieure à la moyenne au niveau du centre urbain de Sullens, comme indiqué sur la carte ci-dessous, est identifiée. La carte complète est accessible [ici](#). On voit très clairement sur cette carte que la zone autour de l'auberge communale est une zone particulièrement chaude.

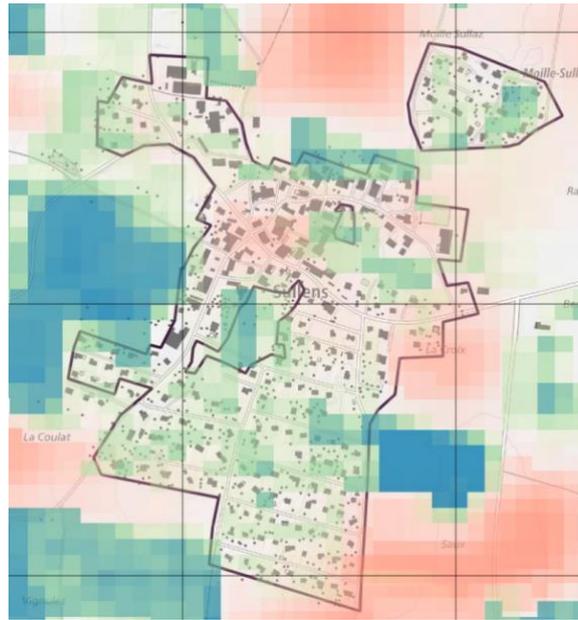


Figure 15 : Température de surface sur le territoire de Sullens

3. Élaboration du PECC - démarche participative

Le présent Plan énergie-climat a été élaboré en collaboration fine entre le bureau Alterna et la Municipalité et a fait l'objet d'une démarche participative.

Suite à discussion avec la Municipalité, il a été décidé de créer un groupe d'accompagnement PECC pour accompagner l'élaboration du plan énergie climat. Le but de ce groupe est de faire des propositions concrètes à la Municipalité pour la vision, les objectifs et les actions.

Un tous ménages a donc été envoyé en mai 2022 afin de :

- informer la population de la démarche ;
- inviter les citoyens à une séance d'information participative ;

Une page sur le [site web](#)¹¹ de la Commune a aussi été créée.

Les différentes étapes de travail ont été les suivantes :

1. Un atelier "Vision" a été organisé le 25 avril 2022 avec la Municipalité et un petit groupe de citoyens. Le groupe d'accompagnement n'ayant pas été encore constitué, un petit groupe de citoyens nous a rejoint pour ce premier travail sur la vision. Le but de l'atelier était d'élaborer une proposition de vision et d'objectifs. L'atelier a duré 2h, les participants étaient motivés et ont fait de nombreuses propositions. Ils ont imaginé leur commune en 2050 et fait des propositions d'objectifs.
2. Une séance de travail avec l'ensemble de la Municipalité a eu lieu le 9 mai 2022 afin de finaliser la vision et les objectifs sur la base des résultats de la séance précédente. La Municipalité a ainsi pu s'approprier et adapter la vision et les objectifs.
3. Une séance d'information participative pour l'ensemble de la population a eu lieu le 2 Juin au soir. Environ 50 personnes sont venues, très motivées par la démarche (figure 13). Sur la base du diagnostic, de la vision et des objectifs, elles ont pu proposer des actions pour répondre aux objectifs (figure 14). Les participants ont aussi eu l'occasion de s'inscrire dans le groupe d'accompagnement lors de cette soirée.
4. Une séance du groupe d'accompagnement le 28 septembre a permis de compléter, trier, prioriser et consolider les actions proposées lors de la séance d'information publique.
5. Le 10 octobre, une dernière séance avec la Municipalité a permis de finaliser et consolider les actions, en particulier leur calendrier, chiffrage et mise en œuvre.

¹¹ <https://www.sullens.ch/pratique/pecc>



Figure 13 - Présentation à la séance d'information participative du 2 juin 2022



Figure 14 - Proposition d'actions à la séance d'information participative du 2 juin 2022

4. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune de Sullens a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

“Nous sommes à Sullens en 2050. La commune a un approvisionnement d'énergie 100% renouvelable. Il existe un marché local de l'électricité, des panneaux solaires ont notamment été posés sur les grands toits et le surplus d'électricité est stocké. Les bâtiments de l'administration et les maisons d'habitation sont isolés et chauffés de manière renouvelable. La consommation globale d'énergie a diminué dans le village.

La commune s'approvisionne localement et au maximum en biens de consommation : les épiceries du village vendent des produits locaux et de saison et les habitants ont pris l'habitude d'y faire leurs achats. Ils vont également volontiers dans le verger communal participatif. Ces derniers privilégient par ailleurs une consommation durable et sobre en carbone. À ce titre, les habitants ont aussi pris l'habitude de réduire et de trier davantage leurs déchets.

L'**agriculture** à Sullens est globalement raisonnée (gestion des ressources, préservation des sols, de l'eau etc.) et elle émet moins de carbone. Les émissions de la production agricole ont en effet, diminué.

En termes de **mobilité**, les chemins piétonniers et les pistes cyclables se sont développés, également sur les petites routes. Il est plus simple et plus sécurisé d'y circuler. Des connexions rapides et efficaces en transports publics ont été mises en place vers les points clés régionaux. De fait, moins de véhicules motorisés circulent dans le village : les habitants prennent facilement d'autres moyens de locomotion plus durables.

À Sullens, la **biodiversité** est davantage riche et prospère. L'administration favorise les espaces verts, fleuris et indigènes et les habitants sont sensibles à la biodiversité sur leurs propres parcelles. Plusieurs puits de carbone (étang, agroforesterie, arbres etc.) ont été créés. Les forêts sont entretenues.

Enfin, le territoire communal peut faire face aux **événements extrêmes** : la commune a pris des mesures pour prévenir les sécheresses et le ruissellement notamment. La commune, comme les habitants, récupère et économise davantage l'eau.

De manière générale, Sullens réussit à maintenir les commerces et les sociétés locales, et donc la vie sociale du village. La vie est agréable dans le village. “

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Sullens a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent trois axes : adaptation aux changements climatiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre et transversalité. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous (Tableau 2).

Axe	Thème	Objectif
Adaptation	Biodiversité	Sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité
		Favoriser au maximum la biodiversité sur l'espace public, y compris les terrains agricoles communaux
Réduction	Énergie	Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments existants
		Maximiser la production d'énergie locale de l'administration communale
		Réduire la consommation d'électricité des infrastructures communales hors chauffage
	Mobilité	Augmenter la sécurité des chemins piétons
		Augmenter l'utilisation des transports publics et bas-carbone (vélo, à pied...)
		Augmenter l'utilisation des transports publics et bas-carbone (vélo, à pied...)
Transversal	-	La commune montre l'exemple sur l'ensemble des domaines

Tableau 2 : Objectifs 2030 de la Commune de Sullens

5. Plan d'action

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité est motivée à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 4).

Les 18 actions que la Municipalité se propose à mettre en œuvre sont détaillées dans le tableau ci-dessous (Tableau 3).

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en Annexe 1 de ce document, ainsi que dans les fiches actions (Annexe 2). Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Thème	Objectif	n°	Titre de l'action	Mise en œuvre	Implication de la population	Fiche VD en lien
Biodiversité	Favoriser au maximum la biodiversité sur l'espace public, y compris les terrains agricoles communaux	1	Mettre en place différents aménagements favorables à la biodiversité sur les espaces verts communaux et former un employé communal sur la thématique de biodiversité	2024	Information	3 et 17
		2	Planter des arbres sur les parkings et les places de jeux	Dès 2023	Information et participation	17
	Sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité	3	Publier régulièrement un conseil "ECO" dans le journal local " Les Herbettes"	Dès 2023	Information	17
		4	Organisation d'une journée de sensibilisation à la biodiversité	Dès 2023	Information et participation active	4 et 17 et 18
		5	Lutter contre les néophytes envahissantes	Dès 2023	Information et participation active	18
Énergie	Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments existants	6	Organiser des appels d'offres groupés de panneaux solaires (thermiques et/ou photovoltaïques) pour les habitants	Dès 2024	Information et participation active	15
		7	Partager des informations à la population	Dès 2023	Information	15
	Maximiser la production d'énergie locale de l'administration communale	8	Équiper les bâtiments communaux de panneaux solaires	2024	Information	15
		9	Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal	2024	Information	13

	Réduire la consommation d'électricité des infrastructures communales hors chauffage	10	Réduire la consommation d'électricité de l'administration communale	Dès fin 2022	Information	11
		11	Avoir un éclairage urbain économe et respectueux de l'environnement et de la santé	2023	Information	12
	Rénover les bâtiments communaux	12	Assurer la rénovation thermique des bâtiments communaux	Dès fin 2022	Information	11
Mobilité	Augmenter l'utilisation des transports publics et bas carbone (vélo, à pieds...)	13	Amélioration de l'offre de transport public	Dès 2023	Information	16
		14	Installer des places de vélo	Dès 2023	Information et participation active	16
		15	Mettre en place une subvention pour l'achat d'abonnements de transport public	Dès 2023	Information	-
	Augmenter la sécurité des chemins piétons	16	Amélioration de la signalétique de la mobilité douce	2024	Information et participation active	16
		17	Sécuriser les principaux chemins piétons du village	Dès 2023	Information	16
Transversal	La commune montre l'exemple sur l'ensemble des domaines	18	Limiter le chauffage dans les locaux communaux	Dès 2023	Information	11
		19	Organiser et accueillir des manifestations responsables	2024	Information et participation	7

Tableau 3 : Liste des actions du PECC de Sullens

6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets, ceci dans le respect des normes et lois en vigueur.

Le **Conseil communal**, a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un conseiller.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par un bureau prestataire. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les personnes responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé en Annexes 1 et 2.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé des membres de la Municipalité, ainsi que du bureau prestataire, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Marie-Christine Pitton
- Didier Simond
- Yann Payen (bureau prestataire)

Il se réunit au moins 2 fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point récurrent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau prestataire (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat équivaut à un montant hors taxes de 18'590 CHF pour les 4 ans. La première année étant l'année d'élaboration du PECC, les prestations du bureau équivalent à un montant de 11'594 CHF HT. Les 3 années suivantes, correspondant au suivi de la mise en œuvre, nécessitent un montant de 2'332 CHF HT par année. Ces montants ont été portés au budget et sont subventionnés à 50% par l'Etat de Vaud. La

validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche¹².

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement possibles pour les actions sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés ;
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal ;
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter.

La source de financement de chaque mesure est indiquée sur sa fiche et dans le tableau de suivi.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi avec l'appui du bureau mandataire.

Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 1). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

7. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Elle informe la population de la mise en œuvre des actions (exemplarité) et l'implique lorsque cela est pertinent.

Le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire, est chargé de proposer des actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés :

- Séance d'information
- Tous-ménages
- Page du site web

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population. À cet égard, elle communique notamment sur les

¹² Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

8. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Sullens s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitants et tous les acteurs présents sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité
La/Le Syndic :.....

Date :
La/Le Secrétaire :

9. Annexe

Annexe 1 : Tableau de suivi des actions

Annexe 2 : Fiches des actions